

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 30 MARS 2021 à 19h00
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 23 MARS 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE : Christian TRAUTMANN

PRESENTS : Mireille ALBECKER, Patrice BURG, Bernard CHARBAU, Jérôme DE POURTALES, Marie-Claude FILSER, Nathalie EHRSTEIN, Nicolas HAENSLI, Frédérique HETZEL LAEUFFER, Rachel KAUFFER, Marie-Christine PATOU PERROT, Michel MULLER, Yannick RICHTER, Charles SUSS, Christian TRAUTMANN, Audrey WAGNER

EXCUSES : Catherine ATTALI, Jacky DIETZ, Mickaël HEIBY,

ABSENTS NON EXCUSES :

SECRETAIRE : Bernard CHARBAU

PROCURATION : Catherine ATTALI à Nathalie EHRSTEIN, Mickael HEIBY à Yannick RICHTER

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer **Monsieur Bernard CHARBAU.**

2) Approbation du compte rendu de la séance du 09 février 2021

Le compte-rendu de la séance du 09 février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget COMMUNE

Le maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget **COMMUNE**, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Sultz-sous-Forêt.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4) Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget CAMPING

Le maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte

administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget CAMPING, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Soultz-sous-Forêt.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5) Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget ZONE ARTISANALE

Le maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget ZONE ARTISANALE, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Soultz-sous-Forêt.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6) Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget LOTISSEMENT

Le maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget LOTISSEMENT, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Soultz-sous-Forêt.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7) Approbation du Compte Administratif 2020 – budget COMMUNE

Le Maire ayant quitté la salle pendant le débat et le vote, le vote du compte administratif de l'exercice 2020 est présidé par Mme Marie-Claude FILSER – 1ère Adjointe au Maire

Entendu la présentation du compte administratif **COMMUNE** par l'adjointe au maire et les résultats pour l'année 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à 16 voix POUR le compte administratif 2020 COMMUNE réparti comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Reports de l'exercice 2019 section Fonctionnement ou Investissement	179 829.46	656 002.96
Réalisations 2020 section Fonctionnement	1 005 588.51	1 300 556.43
Réalisations 2020 section Investissement	194 947.13	323 209.80
Reste à Réaliser (section Investissement) à reporter en 2021	79 049.95	
RESULTAT CUMULE	1 456 415.05	2 279 769.19

8) Approbation du Compte Administratif 2020 – budget CAMPING

Le Maire ayant quitté la salle pendant le débat et le vote, le vote du compte administratif de l'exercice 2020 est présidé par Mme Marie-Claude FILSER – 1ère Adjointe au Maire

Entendu la présentation du compte administratif **CAMPING** par l'adjointe au maire et les résultats pour l'année 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à 16 voix POUR le compte administratif 2020 CAMPING réparti comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Reports de l'exercice 2019 section Fonctionnement ou Investissement		144 265.77
Réalisations 2020 section Fonctionnement	138 341.46	138 940.10
Réalisations 2020 section Investissement	29 346.99	32 718.13
Reste à Réaliser (section Investissement) à reporter en 2021	11 363.98	
RESULTAT CUMULE	179 052.43	315 924.00

9) Approbation du Compte Administratif 2020 – budget ZONE ARTISANALE

Le Maire ayant quitté la salle pendant le débat et le vote, le vote du compte administratif de l'exercice 2020 est présidé par Mme Marie-Claude FILSER – 1ère Adjointe au Maire

Entendu la présentation du compte administratif **ZONE ARTISANALE** par l'adjointe au maire et les résultats pour l'année 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à 16 voix POUR le compte administratif 2020 ZONE ARTISANALE réparti comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Reports de l'exercice 2019 section Fonctionnement ou Investissement		13 229.28
Réalisations 2020 section Fonctionnement	57 479.28	57 479.28
Réalisations 2020 section Investissement	57 479.28	57 479.28
Reste à Réaliser (section Investissement) à reporter en 2021		
RESULTAT CUMULE	114 958.56	128 187.84

10) Approbation du Compte Administratif 2020 – budget LOTISSEMENT

Le Maire ayant quitté la salle pendant le débat et le vote, le vote du compte administratif de l'exercice 2020 est présidé par Mme Marie-Claude FILSER – 1ère Adjointe au Maire

Entendu la présentation du compte administratif **LOTISSEMENT** par l'adjointe au maire et les résultats pour l'année 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à 16 voix POUR le compte administratif 2020 LOTISSEMENT réparti comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Reports de l'exercice 2019 section Fonctionnement ou Investissement		944.00
Réalisations 2020 section Fonctionnement	121 091.56	121 091.56
Réalisations 2020 section Investissement	121 091.56	121 091.56
Reste à Réaliser (section Investissement) à reporter en 2021		
RESULTAT CUMULE	242 183.32	243 127.32

11) Affectation du résultat 2020 – budget COMMUNE

Vu les résultats de l'exercice 2020,

Entendu la présentation du maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget COMMUNE 2021 les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

à la section fonctionnement :

l'excédent reporté de 823 354.14 € en Recettes (compte 002)

à la section investissement :

le déficit de 48 566.79 € en Dépenses (compte 001)

l'affectation complémentaire en réserve de 127 616.74 €(compte 1068)

12) Affectation du résultat 2020 – budget CAMPING

Vu les résultats de l'exercice 2020,

Entendu la présentation du maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget CAMPING 2021 les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

à la section fonctionnement :

l'excédent reporté de 135 066.57 € en Recettes (compte 002)

à la section investissement :

l'excédent de 13 168.98 € en Recettes (compte 001)

13) Affectation du résultat 2020 – budget ZONE ARTISANALE

Vu les résultats de l'exercice 2020,

Entendu la présentation du maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget ZONE ARTISANALE 2021 les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

à la section fonctionnement :

l'excédent reporté de 13 229.28 € en Recettes (compte 002)

14) Affectation du résultat 2020 – budget LOTISSEMENT

Vu les résultats de l'exercice 2020,

Entendu la présentation du maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget LOTISSEMENT 2021 les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

à la section fonctionnement :

le déficit reporté de 0.20 € en Dépenses (compte 002)

à la section investissement :

l'excédent reporté de 944.20 € en Recettes (compte 001)

15) Approbation Programme Investissement 2021

VU l'avis de la commission FINANCES réunie le 16 mars 2021 et 25 mars 2021,

Le maire présente à l'assemblée le programme d'investissement de l'année 2021.

Les principaux investissements concernent :

Budget Commune :

Rénovation Ecole, Logements Ecole, Parking, Mise aux normes accessibilité ERP, Voiries Pfaffenbronn et ruelle Woerth (programme pluriannuel), chemin forestier, abri camping,

Chapitre 16 :	Emprunts et dettes assimilées	89 694.00 €
Chapitre 204 :	Subventions équipement versées	12 058.00 €
Chapitre 20 :	Immobilisations incorporelles	2 600.00 €
Chapitre 21 :	Immobilisations corporelles	1 119 534.96 €
Chapitre 27 :	Autres immobilisations financières	1 775.80 €
Chapitre 45 :	Opération pour compte de tiers	97 000.00 €
Chapitre 40 :	Opérations d'ordre entre sections	10 000.00 €
C / 020 :	Dépenses imprévues	1 242.52 €

Budget Zone Artisanale et budget Lotissement «Le jardin de la Scierie» :

Aménagement/cession terrain

Budget Camping :

Aménagement emplacements, espace ludique, constructions HLL,

Chapitre 16 :	Emprunts et dettes assimilées	29 047.00 €
Chapitre 20 :	Immobilisations incorporelles	2 000.00 €
Chapitre 21 :	Immobilisations corporelles	837 863.98 €
Chapitre 40 :	Opérations d'ordre entre sections	3 264.00 €

16) Fixation taux taxes locales pour l'année 2021

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 24.92 % (soit le taux communal de 2020 : 11.75% + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (11.75+ 13,17%), de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

Taxe foncière Bâti (TFPB) :	24.92 %
Taxe foncière Non Bâti (TFPNB) :	52.25 %

17) Approbation Budget Primitif 2021 : budget COMMUNE

Considérant que le Compte de Gestion est identique au Compte administratif tenu par la commune

Vu le résultat 2020 et son affectation approuvée par le Conseil Municipal

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2021 pour **BUDGET COMMUNE** comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnements : crédits et reports	2 046 204.14 €	2 046 204.14 €
Total section investissements : crédits et reports	1 382 472.07 €	1 382 472.07 €
TOTAL GENERAL	3 428 676.21 €	3 428 676.21 €

18) Approbation Budget Primitif 2021 : budget CAMPING

Considérant que le Compte de Gestion est identique au Compte administratif tenu par la commune

Vu le résultat 2020 et son affectation approuvée par le Conseil Municipal

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2021 pour **BUDGET CAMPING** comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnements : crédits et reports	296 000.00 €	296 000.00 €
Total section investissements : crédits et reports	872 174.98 €	872 174.98 €
TOTAL GENERAL	1 168 174.98 €	1 168 174.98 €

19) Approbation Budget Primitif 2021 : budget ZONE ARTISANALE

Considérant que le Compte de Gestion est identique au Compte administratif tenu par la commune

Vu le résultat 2020 et son affectation approuvée par le Conseil Municipal

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2021 pour **BUDGET ZONE ARTISANALE** comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnements : crédits et reports	57 479.28 €	57 479.28 €
Total section investissements : crédits et reports	57 479.28 €	57 479.28 €
TOTAL GENERAL	114 958.56 €	114 958.56 €

20) Approbation Budget Primitif 2021 : budget LOTISSEMENT

Considérant que le Compte de Gestion est identique au Compte administratif tenu par la commune

Vu le résultat 2020 et son affectation approuvée par le Conseil Municipal

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2021 pour **BUDGET LOTISSEMENT** comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnements : crédits et reports	123 611.76 €	123 611.76 €
Total section investissements : crédits et reports	123 611.56 €	123 611.56 €
TOTAL GENERAL	247 223.62 €	247 223.32 €

21) Divers

Le maire informe l'assemblée :

- Voiries / Réseaux :
 - Réseau principal d'eau potable : recherche en cours de l'origine de la fuite aux abords du Gimbelhof
 - Alimentation des fontaines : recherche en cours de l'origine du problème d'alimentation des fontaines : route de Bitche ? fuite sur le réseau ou déconnexion ou réseau obstrué par des racines.
- Tourisme / Camping :

Ouverture du camping réservée aux campeurs annuels avec restrictions sanitaires (blocs sanitaires fermés, respect du couvre-feu, rassemblement interdit au-delà de 6 personnes etc...)
Le camping restera fermé aux campeurs passagers jusqu'à nouvel ordre.

Le maire propose un tour de table pour permettre à chaque conseiller de s'exprimer.

Aucun autre point n'étant évoqué par les personnes présentes, le Maire clôt la séance à 21h15.

Le Maire :
Christian TRAUTMANN



Le secrétaire :
Bernard CHARBAU

